



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ministère public MP
Staatsanwaltschaft StA

Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

T +41 26 305 39 39

Déclaration de levée du secret professionnel

Personne
concernée

Curatelle
(type de curatelle et
identité du curateur)

Mandataire

..... délie à l'encontre

du Ministère Public

autres experts etc.

de son secret professionnel à teneur de l'art. 321 CP.

Date

Signature

.....

.....

Information destinée au(x) médecin (s) concerné (s)

Art. 171 CPP : Droit de refuser de témoigner fondé sur le secret professionnel

Al. 3 L'autorité pénale respecte le secret professionnel des médecins, ecclésiastiques, avocats, défenseurs, notaires, dentistes, pharmaciens, sages femmes, ainsi que de leurs auxiliaires, même si le détenteur en a été délié lorsque celui-ci rend vraisemblable que l'intérêt du maître au maintien du secret l'emporte sur l'intérêt à la manifestation de la vérité.